

**Propriétaire-Gérant**  
**ALFRED REBOUX**  
 ABONNEMENTS:  
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50  
 Six mois... 26.50  
 Un an... 50.50  
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
 trois mois... 12 fr.  
 La France et l'Étranger, les frais de poste  
 en sus.  
 Le prix des Abonnements est payable  
 d'avance. — Tout abonnement continue,  
 jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

**ALFRED REBOUX**  
 Directeur-Gérant  
 Les abonnements et les annonces sont  
 payables à l'avance, au bureau du journal,  
 à Lille, chez M. Ouzan, Libraire, Grande-  
 Place; à Paris, chez MM. HAYAS, LAMITTE  
 et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,  
 (au-dessus de la Bourse); à Bruxelles, à  
 l'Écuyer de Valenciennes.

ROUBAIX, le 30 Janvier 1880

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	30 JANV.	29 JANV.
3 0/0	81 95	82 00
3 0/0 amortissable	83 55	83 60
4 1/2 0/0	114 50	115 00
Emprunts 5 0/0	117 50	117 00

Service particulier	30 JANV.	29 JANV.
Act. Banque de France	3240 00	3235 00
Société générale	563 00	562 00
Crédit f. de France	1125 00	1122 00
Chemin autrichien	887 00	888 00
Lyon	1170 00	1168 00
Est	716 00	715 00
Ouest	780 00	778 00
Nord	1498 00	1498 00
Midi	865 00	862 00
Suez	770 00	768 00
5 % Péruvien	193 80	181 14
Act. Bank. ottom. (anc.)	609 00	609 00
Bank. ottom. (nou.)	536 00	536 00
Londres court.	25 16 50	25 16 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	655 00	655 00
Turc	10 35	10 30

**DEPECHE COMMERCIALES**  
 New-York, 30 janvier.  
 Change sur Londres, 4,82 50; change sur  
 Paris, 5,20 50; 100.  
 Café good fair, (la livre) 14 3/4, 15 s/8.  
 Café good Cargoes, (la livre), 15 1/4, 15 1/2.  
 Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup>  
 représentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-  
 monprez:

Havre, 30 janvier.  
 Ventes 400 b. Marché ferme.  
 Liverpool, 30 janvier.  
 Ventes 8,000 b. Marché ferme.  
 New-York, 30 janvier.  
 Coton, 12 3/4.  
 Recettes 113,000 b.  
 New-Orléans low-middling 91 s/8  
 Savannah 86 1/2

## BULLETIN DU JOUR

Pour la première fois, le résultat de la journée parlementaire a été favorable au cabinet. M. Lepère l'a emporté, en effet, sur les intrus, à propos de l'article 7, concernant la liberté des clubs. 208 voix se sont prononcées en sa faveur, contre 199, qui ont voté dans le sens du système Louis Blanc. Ce résultat n'a pas été obtenu sans peine. Dans la réunion de la commission qui a précédé la séance publique, les ministres étaient venus réclamer le maintien de la rédaction primitive. M. Lepère a soutenu ensuite l'article 10 qui, par mesure préventive, interdit les réunions publiques en cas de troubles imminents. La commission a offert une transaction. Elle propose d'accorder le droit d'interdiction préventive dans tous les cas visés par la loi sur l'état de siège. D'autre part, MM. Léon Renault et Fréminet ont proposé un amendement portant que l'interdiction ne s'appliquera pas aux réunions électorales. M. Lepère a accepté cet amendement. Tout cela a abouti au vote que nous venons de mentionner. Sur l'article 10, la commission a proposé une nouvelle rédaction; mais le gouvernement s'est rallié à un amendement de MM. Léon Renault et Fréminet, disant que la faculté d'ajournement n'est pas applicable aux réunions prévues par l'article 3. M. Naquet a déclaré que la commission repoussait cet amendement. Finalement, après les explications de M. Fréminet, la rédaction du gouvernement sur l'article 10 a été adoptée et par la commission et par la Chambre. L'ensemble du projet est ensuite voté. Le double succès du cabinet est donc indéniable. Cela l'encouragerait-il à faire preuve de fermeté?

Demain samedi, la Chambre doit aborder la discussion du tarif des douanes. Enfin!

Le scrutin pour l'élection du successeur du comte de Montalivet au Sénat n'a pas donné de résultat. Le nombre des votants était de 262 et la majorité absolue de 129. Le docteur Broca a obtenu seulement 126 voix. M. Bétolaud, bâtonnier de l'ordre des avocats, porté par les membres du centre gauche, opposés à l'article 7 de la loi Ferry sur la liberté de l'enseignement supérieur, a eu 118 voix. Les sénateurs de la droite, moins le groupe de l'Appel au peuple, ont voté en faveur de M. Bétolaud. M. Vacherot a obtenu 11 suffrages. Le Sénat a remis à jeudi prochain le second tour de scrutin.

M. Jules Ferry ne se souvient peut-être pas qu'il a écrit, en 1869, un livre intitulé : *La Lutte électorale*. Il reprochait alors à l'empire de transformer l'administration en machine électorale. Il énumérait les tracasseries auxquelles étaient exposés les adversaires du gouvernement : « On les extorque, disait-il, des petits postes d'influence, fonctions gratuites, commissions honorifiques... »

Bien différente est la situation du député bien pensant : « Il a l'accès des ministres, l'oreille des bureaux, la clef des faveurs; il ne se donne pas une demi-bourse, un bureau de tabac, une subvention qui ne passe par son entremise. C'est lui qui reçoit, qui écoute, qui promène le député du département. » Ce tableau n'est-il pas encore aujourd'hui d'une vérité frappante? Quel succès aurait le livre de M. Jules Ferry si l'on en publiait une nouvelle édition!

M. Grévy se souvient-il, à son tour, d'avoir dit en pleine Chambre, le 13 juin 1848, aux ministres de la République, les paroles qui suivent :

« Quel remède apportez-vous? A ce besoin d'améliorations sociales, quelle satisfaction avez-vous donnée depuis sept mois? Aucune! Dites-moi, si vous avez entrepris de décrier le gouvernement républicain aux yeux du monde et de le faire prendre en dégoût par la France, que feriez-vous de plus, vous, les amis intelligents de la République? Que feriez-vous donc si vous étiez ses plus implacables ennemis? »

M. Grévy, aujourd'hui président de la République, ne pourrait-il pas avec plus de raison encore qu'en 1848, adresser cette apostrophe aux républicains de 1880? Quel remède apportent-ils? Quelle liberté nous ont-ils donnée; ils touchent sans scrupule à la liberté de conscience, à la liberté du père de famille, à la liberté d'enseignement; et, en organisant ainsi une sorte de tyrannie, ils n'ont même plus de patience de déguiser leurs projets. L'organe opportuniste par excellence ne déclarait-il pas hier matin même que la République ne doit pas être exclusivement libérale? Et la République Française ajoutait quelque lignes plus loin, avec ce ton doctrinal qui lui est propre :

« Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la France républicaine préfère de beaucoup à la proclamation des principes absolus l'application immédiate des libertés, réglées de manière à ce que les ennemis de nos institutions n'en puissent pas tirer avantage. La majorité avant de proclamer des théories,

« veut prendre ses garanties et ses sûretés contre les adversaires de la République. »

« En un mot, nous voulons la liberté pour nous, nous la refusons aux autres. » Telle est, en somme, la conclusion de cet article; et n'est-ce pas d'ailleurs la formule exacte du despotisme jacobin.

### M. POUYER-QUERTIER A CHARTRES

M. Pouyer-Quertier a fait samedi à Chartres une brillante conférence sur la situation économique. C'est dans la salle du théâtre que l'infatigable défenseur du travail national avait convoqué les agriculteurs de la Beauce. La salle, avons-nous besoin de le dire, était pleine jusqu'aux combles.

Pendant deux heures, M. Pouyer-Quertier a tenu l'assemblée sous le charme de sa parole. Nous détachons de son discours quelques passages qui méritent d'appeler les sérieux méditations de tous les hommes d'Etat.

Après avoir déclaré qu'en entreprenant sa campagne contre le libre-échange systématique, il n'avait en vue que la défense du travail national et les intérêts du salaire ouvrier, M. Pouyer-Quertier est immédiatement entré dans le vif du débat.

Les traités de 1860 ont-ils, oui ou non, profité à l'agriculture? L'agriculture ne s'est pas plainte d'abord, comme l'industrie, des traités de 1860, qui ne la visaient pas directement, mais dans lesquels on l'a introduit par une sorte d'analogie. On avait pris à tâche de la rassurer, de lui donner espoir en l'avenir; elle devait trouver dans le libre-échange de nombreux débouchés. Que se passa-t-il?

L'Angleterre, il est vrai, pendant quelques années accepta nos produits; mais pour un boeuf français qui sortait, il en entrait dix par l'Est; de même pour les moutons et pour tous les produits, la douane percevait un droit insignifiant. Les compagnies de chemins de fer subventionnées par l'Etat et qui nous coûtent 45 à 55 millions, alléchées par les grands parcours, favorisaient le transport en abaissant leurs tarifs. D'où l'avantage était tout entier pour l'étranger. On devait par ce moyen payer tout à bon marché. Rien n'est amélioré de ce côté, au contraire, et de fait l'agriculture, qui donne presque pour rien ses laines, et ce qu'on appelle le cinquième quartier, ne peut faire plus. Les bestiaux ont diminué, par suite, tandis que, sans cette invasion, leur nombre se fût accru en enrichissant la France.

L'Amérique, au contraire, grâce à une protection à outrance, a vu doubler son bétail, et ses douanes lui rapportent par an 750 millions de francs. L'Amérique, dit-on en 1865, ne pourrait pas résister dix ans à ce système. Or, aujourd'hui, elle a plus de 2 milliards de l'or européen, et la vie y est si bon marché, que nous en retirons pour notre usage et le blé et la viande.

L'orateur montre ensuite quelle menace est suspendue sur nos têtes. L'Angleterre est dans un état plus déplorable encore que la France. Les comités agricoles sont dans la détresse la plus affreuse. L'Angleterre cherche son libre-échange, elle trouve partout la ruine. M. Pouyer-Quertier donne ensuite les chiffres de l'exportation américaine : vous les connaissez.

Il ne s'agit pas de théories, a ajouté M. Pouyer-Quertier, vous des faits, quel remède y apportez-vous?

Vous ne voulez pas de droits à l'entrée; mais si vous ruinez un contribuable, qui donc payera les 4 milliards 200 millions que l'impôt, sous toutes ses formes, réclame chaque année aux Français?

Vous avez vu comment l'Amérique s'est tirée de ses malheurs. Sans aller aussi loin qu'elle, demandez pour la France, le traitement de la nation la plus favorisée en France, et que l'étranger soit traité sur le pied d'égalité devant l'impôt. Ou bien alors que l'on dégrève l'agriculture; mais c'est impossible. — Si la disette se fait sentir sur le blé, l'orateur comprend qu'on ne perçoit pas de droits de douanes sur ces importations; mais sur les mille autres produits agricoles qui ne payent rien, pourquoi ne pas percevoir? Les 1,200 millions d'importation qui entrent ainsi gratuitement pourraient verser dans les caisses publiques 200 millions.

Le consommateur n'en payera pas plus cher, et quand même il y aurait augmentation de quelques centimes, qu'importe le prix quand on a de quoi payer?

Or, aujourd'hui, la vie fait-elle encore à meilleur marché? L'ouvrier ne pourrait-il plutôt ne pas payer plus pour arriver. Le propriétaire, gêné parce que ses fermiers ne le font pas travailler; le fermier ne peut donner des salaires suffisants.

L'ouvrier demande avant tout du travail; or, le cultivateur gêné, c'est la misère qui arrive. Que l'exemple de l'Angleterre nous profite!

La France doit se suffire, il y a là une question d'indépendance nationale.

Restons la France, et qu'il ne soit pas permis à l'étranger de venir prendre notre pain sans avoir payé sa part de nos impôts.

Le libre-échange, dit l'orateur en terminant, a pris naissance à Manchester. Toutes les nations l'ont repoussé, la France exceptée. Faisons-lui vite repasser la Manche et qu'il reste dans sa patrie.

### La suppression des octrois

On a distribué hier, à la Chambre, une proposition de loi tendant à autoriser les communes à transformer leurs octrois en taxes directes, et présentée par M. Menier et plusieurs de ses collègues. M. Menier affirmant que sauf quelques rares exceptions, tout le monde est d'accord pour préférer l'impôt direct à l'impôt indirect et que tout le monde est d'accord enfin pour demander la transformation ou mieux la suppression des octrois s'attache à démontrer que les ressources locales, en France, se composent de trois éléments. Il n'y a pas d'impôt plus vexatoire plus nuisible au développement de la richesse publique que l'octroi et rappelle que le 19 janvier 1791, l'assemblée constituante sur le rapport de M. de la Rochefoucauld, décréta la suppression de tous impôts perçus à l'entrée des villes, bourgs et villages, proclamant à l'unanimité la nécessité de donner des débouchés à l'industrie et de dégager le commerce de toute entrave. Puis, après avoir longuement déduit les arguments qui militent en faveur de l'adoption de la proposition, il ajoute :

« En attendant le projet de loi sur l'organisation municipale promis et attendu depuis si longtemps, nous proposons donc d'autoriser les communes à remplacer leurs octrois par des taxes directes. »

« Ce projet promet tous les essais; il ne préconise aucun système, il doit rallier tous les adversaires des octrois, c'est à dire tous les partisans des taxes provinciales aux ressources et non aux besoins. Il donne

aux Conseils municipaux une vie et une activité qu'ils n'ont pu avoir jusqu'ici. Il fait enfin de la véritable démocratie et permet d'essayer de sérieuses réformes économiques.

« Il y a trop longtemps qu'on les promet! Il faut que l'on commence à les tenir.

« Il a enfin, ce grand avantage, au point de vue politique : immédiatement, les bienfaits de cette réforme se font sentir à la grande majorité des habitants des villes et à tous les habitants des campagnes. »

### REVUE DE LA PRESSE

#### QUINZAINE POLITIQUE

Suite. — Voir le Journal de Roubaix d'hier. La République peut couronner le général Farre de ses plus verts lauriers; jamais un ministre de la guerre, hormis peut-être le citoyen Pache, ne s'était honoré en si peu de jours par des exploits moins militaires que plus démocratiques. Certes, on ne pouvait mettre en train, plus brusquement, la désorganisation de l'armée. Le général Farre, en venant prendre cette fonction, n'était précédé, on le sait, ni du souvenir d'un commandement illustre ni de la réputation de réformateur savant; il n'avait donc dans l'armée aucune autorité personnelle qui lui pût donner la liberté de fouler si superbement aux pieds tous les respects et toutes les traditions. Quelle hardiesse pourtant! Il ne lui suffira pas d'ôter au maréchal Canrobert le seul exploit qu'il eût eue, la présidence de la commission qui classe les officiers; et, pour reléguer M. le duc d'Annamale dans l'inactivité, il ne lui suffira pas non plus de supprimer en fait l'inspection générale de l'armée, en s'abstenant d'en nommer les titulaires; le général Farre, par un procédé plus radical encore, soustrait à M. le duc d'Annamale sa qualification officielle; il le réduit, par une appellation toute républicaine, à n'être plus que le général Annale; car le ministre de la guerre que M. Gambetta a élu n'a peur de rien, pas même du ridicule, et nous ne désespérons pas qu'il n'abolisse jusqu'à l'enseignement de toute notre vieille histoire, pour mieux établir dans la mémoire de l'armée l'égalité civique et militaire. Ce ne sont là encore que de faibles coups. Il faut davantage au général Farre; il opérera une élimination complète de tout ce qui représente, au ministère de la guerre, le travail, la science, la règle, la connaissance technique et l'expérience; mérites inutiles, puisqu'ils datent d'hier, puisqu'ils viennent du passé! Le général Farre, comme M. Gambetta, ne veut autour de lui que des hommes nouveaux; ils auront tout à apprendre; il faudra même, si, demain et soudain, la fortune et ses périls l'exigent, qu'ils improvisent leur art, quelque terrible qu'en soit l'improvisation; qu'importe! ils seront dociles, ils seront pour M. Gambetta les instruments que son génie veut manier. — Donc, en deux ou trois traits de plume, le général Farre raie les noms du chef de l'état-major général, des deux sous-chefs, des cinq directeurs des services généraux et de plusieurs sous-directeurs; toute l'administration centrale de la guerre est ainsi changée; et de toute évidence, le changement se prolongera et se multipliera.

Pourquoi ce changement? Les officiers qu'on élimine étaient des serviteurs intelligents et laborieux de la patrie; ils possédaient les secrets de la défense; ils avaient dans l'esprit comme sous les yeux les plans des campagnes où la nécessité pouvait, on ne sait quand, au printemps peut-être, être combinée dans tous ses détails le mécanisme de la mobilisation; ils étaient

instruits de toutes nos ressources, et l'usage leur en était familier d'avance; il y avait donc un intérêt suprême à les garder, et c'était un devoir, un devoir militaire et national. Avaient-ils seulement en quelque tert politique? Non; ils s'occupaient de leur œuvre spécialement, consciencieusement, sans se mêler aux luttes de nos partis; et la preuve en est péroratoire: aucun journal républicain, à part ceux mêmes qui s'étaient habitués à crier le plus fort contre la « tyrannie des bureaux », aucun ne les dénonçait. Cet acte de proscription est donc injustifiable, et il est inexécutable. A Dieu ne plaise que la France ait à expier cette faute de la République! Il y a plusieurs manières, pour un ministre de la guerre, d'attacher le matériel à celui qui détruit les éléments tout près n'est pas moins coupable, à l'heure des surprises dramatiques et des irréparables échecs, que celui qui n'avait pas su les assembler et les organiser, ces éléments. Puisse bientôt le général Farre comprendre mieux et à temps qu'un fond d'un bouleversement pareil, il peut y avoir la cause sanglante d'un désastre! Assurément, on sourit, à Berlin; on s'y réjouit de voir la République, non seulement créer de plus en plus des camps politiques dans l'armée comme si elle n'avait qu'à préparer les guerres civiles, mais mettre dans la direction de l'armée toute la mobilité d'une démocratie inconstante, envieuse, ignorante et brouillonne.

Que M. Gambetta ne veuille plus de généraux que ceux qui consentiront à être les lieutenants du consul; qu'il change l'armée française en une armée républicaine, qu'il officier ne pourra plus porter l'épée que muni d'un certificat de civisme; qu'il enseigne à nos soldats à ne mourir que pour le drapeau de son parti, et M. de Moltke se félicitera davantage encore, et M. de Bismarck louera plus généreusement encore le ministère de M. de Freycinet, le gouvernement de la République. Est-ce là toute l'ambition de M. Gambetta? Est-ce là tout le vœu de la France et tout son avenir?

Le prompt et violent épurateur qui s'est effectué dans les quatre ministères de l'intérieur, des finances, de la justice et de la guerre, n'a été le premier soin du nouveau gouvernement que parce qu'il l'a cru un acte habile; il a voulu par ces grands coups frapper l'imagination du populaire, gagner l'estime des radicaux; il a pensé qu'il s'assurait même leur patience en leur offrant ce spectacle et un peu de butin; car c'est une des maximes politiques de M. Gambetta qu'il faut ajourner les principes à l'aide des intérêts. Par malheur, ce gouvernement a une crainte qui l'aveugle en concentrant son regard sur un seul point. Oh! ce n'est pas la crainte des conservateurs; il a bien le soleil, vraiment, de s'inquiéter ni des intérêts qu'ils soutiennent dans la masse de la nation ni des principes qu'ils professent avec les classes supérieures du pays.

Non, c'est la crainte des radicaux qui compose toute sa sagesse; ne pas leur déplaire, ne pas les irriter, les apaiser et même les contenter en partie, voilà sa règle; esquiver leurs principes les plus dangereux, satisfaire leurs intérêts les moins coûteux, voilà sa précaution. En tout, partout, il ne considère qu'eux; il mesure toute sa gestion de la République aux exigences du parti radical. S'il épure, c'est pour obtenir de ce parti la faveur d'un éloge, la grâce d'un acquiescement. Se demandera-t-il s'il ne trouble pas par ces changements continuels les services de l'Etat, s'il ne fatigue pas les populations par cet incessant défilé de fonctionnaires qui passent comme des ombres chinoises, s'il ne discrédite pas la

on lui donna beaucoup; comme je le suivais, je voyais les pièces blanches tomber dans le chapeau; le marié mit la dernière et ce fut une pièce de cinq francs. Quelle fortune! Ce ne fut pas tout. On nous invita à manger à la cuisine, et on nous donna à coucher dans une grange. Le lendemain quand nous quittâmes cette maison hospitalière, nous avions un capital de vingt-huit francs. — C'est à toi que nous les devons, mon petit Mattia, dis-je à mon camarade tout seul, j'en aurais pas formé un orchestre. Et alors le souvenir d'une parole qui m'avait été dite par le père Aquin quand j'avais commencé à donner des leçons à Lise me revient à la mémoire, me prouvant qu'on est toujours récompensé de ce qu'on fait de bien. — J'aurais pu faire une plus grande bêtise que de te prendre dans ma troupe. Avec vingt-huit francs dans notre poche, nous étions des grands seigneurs, et lorsque nous arrivâmes à Corbeil, je pus, sans trop d'imprudence, me livrer à quelques acquisitions que je jugeais indispensables : d'abord un cornet à piston qui me coûtait trois francs chez un marchand de ferraille; pour cette somme, il n'était ni neuf ni beau, mais enfin recrus et soigné il ferait notre affaire; j'en eus ensuite des rubans rouges pour nos bas; et enfin un vieux sac de soldat pour Mattia, car il était moins fatigué d'avoir toujours sur les épaules un sac léger, que d'en avoir de temps en temps un lourd; nous nous partagerions également ce que nous portions avec nous; et nous serions plus alertes.

feuilleton du Journal de Roubaix  
 DU 31 JANVIER.

## SANS FAMILLE

DEUXIÈME PARTIE  
 I  
 EN AVANT  
 — Bien, dit-il, je te promets de n'y toucher jamais.  
 Depuis que j'avais repris ma peau de mouton et ma harpe, il y avait une chose qui me gênait beaucoup, — c'était mon pantalon. Il me semblait qu'un artiste ne devait pas porter un pantalon long; pour paraître en public il fallait des culottes courtes avec des bas sur lesquels s'entre-croisaient des rubans de couleur. Des pantalons, c'était bon pour un jardinier, mais maintenant j'étais un artiste!...  
 Lorsqu'on a une idée et qu'on est maître de sa volonté, on ne tarde pas à la réaliser. J'ouvris la ménagère d'Etienne et je pris ses ciseaux.  
 — Pendant que je vais arranger mon pantalon, dis-je à Mattia, tu devrais bien me montrer comment tu joues du violon.  
 — Oh! je veux bien.  
 Et prenant son violon il se mit à jouer.  
 Pendant ce temps j'enfilai bravement la pointe de mes ciseaux dans mon pantalon un peu au dessous du genou et je me mis à couper le drap.

C'était cependant un beau pantalon un drap gris comme mon gilet et ma veste, et que j'avais été bien joyeux de recevoir quand le père me l'avait donné; mais je ne croyais pas l'abîmer en le taillant ainsi, bien au contraire.

Tout d'abord, j'avais écouté Mattia en coupant mon pantalon, mais bientôt je cessai de faire fonctionner mes ciseaux et je fus tout oreilles; Mattia jouait presque aussi bien que Vitalis.

— Et qui donc t'a appris le violon? lui dis-je en l'applaudissant.  
 — Personne, un peu tout le monde, et surtout moi seul en travaillant.  
 — Et qui t'a enseigné la musique?  
 — Je ne la sais pas; je joue ce que j'ai entendu jouer.  
 — Je te l'enseignerai, moi.  
 — Tu sais donc tout?  
 — Il faut bien puisque je suis chef de troupe.

On n'est pas artiste sans avoir un peu d'amour-propre; je voulus montrer à Mattia que moi aussi j'étais musicien.

Je pris ma harpe et tout de suite pour frapper un grand coup, je lui chantai ma fameuse chanson :

Fepesta vascia e patrona crudele...  
 Et alors, comme cela se devait entre artistes, Mattia me paya les compliments que je venais de lui adresser, par ses applaudissements; il avait un grand talent, j'avais un grand talent, nous étions dignes l'un de l'autre.

avoir fait de la musique pour nous, pour notre plaisir, en faire pour notre souper et pour notre coucher.

Je bouclai mon sac, et Mattia à son tour le mit sur ses épaules.

En avant sur la route poussiéreuse; maintenant il fallait s'arrêter au premier village qui se trouverait sur notre route et donner une représentation : « Débuts de la troupe Remi ».

— Apprends-moi la chanson, dit Mattia, nous la chanterons ensemble, et je pense que je pourrai bientôt t'accompagner sur mon violon; cela sera très-joli.

Certainement cela serait très-joli et il faudrait véritablement que l'honorable société sût un cœur de pierre pour ne pas nous combler de gros sous.

Ce malheur nous fut épargné. Comme nous arrivions à un village qui se trouve après Villeneuve, nous préparant à chercher une place convenable pour notre représentation, nous passâmes devant la grande porte d'une ferme, dont la cour était pleine de gens dimanche, qui portaient tous des bouquets noirs avec des flots de rubans et attachés, pour les hommes, à la boutonnière de leur habit, pour les femmes à leur corsage; il ne fallait pas être bien habile pour deviner que c'était une nocé.

L'idée me vint que ces gens seraient peut-être satisfaits d'avoir des musiciens pour les faire danser, et aussitôt j'entraînai dans la cour suivi de Mattia et de Capi, puis, mon treuf à la main, et avec un grand salut (le salut noble de Vitalis), je fis ma proposition à la première personne que je trouvai sur mon passage.

C'était un gros garçon, dont la figure rouge comme brique était encadrée dans un grand col raide qui lui seyait les oreilles; il avait l'air bon enfant et placide.

Il ne me répondit pas; mais, se tournant tout d'une pièce vers les gens de la nocé, car sa redingote en beau drap luisant le gênait évidemment aux entournures, il fouilla deux de ses doigts dans sa bouche et tira de cet instrument un si formidable coup de sifflet, que Capi en fut effrayé.

— Ohé! les autres, cria-t-il, qui que vous pensez d'une petite air de musique? Voilà des artistes qui nous arrivent.

— Oui, oui, la musique! la musique! crièrent des voix d'hommes et de femmes.  
 — En place pour le quadrille!

Et, en quelques minutes, les groupes de danseurs se formèrent au milieu de la cour; ce qui fit fuir les volailles épuouvantées.

— As-tu joué des quadrilles? demandai-je à Mattia en italien et à voix basse, car j'étais assez inquiet.

— Oui.  
 Et il m'en indiqua un sur son violon; le hasard permit que je le connus. Nous étions sauvés.

On avait sorti une charrette de dessous un hangar; on la posa sur ses chambrées, et on nous fit monter dedans.

Bien que nous n'eussions jamais joué ensemble, Mattia et moi, nous ne nous tirâmes pas trop mal de notre quadrille. Il est vrai que nous jouions pour des oreilles qui n'étaient heureusement ni délicates, ni difficiles.

— Un de vous sait-il jouer du cornet à piston? nous demanda le gros seigneur.